

Glossaire

A.

Acteur : toute communauté, quelle que soit sa nature juridique, capable d'agir face aux événements, ce qui suppose trois capacités: se doter d'une compréhension commune du monde ; organiser le dialogue entre ses parties ; définir ensemble une stratégie.

Acteur collectif : terme notamment utilisé à propos des territoires pour désigner un acteur composé de multiples institutions et groupes de la société.

Agencement institutionnel : configuration stable de relations entre personnes et institutions, dotée de règles du jeu et de procédures de résolution des problèmes.

Agenda 21 local : stratégie conduite par une collectivité territoriale en vue d'aller vers un développement durable.

Acteurs pivot : dans une société donnée, les acteurs qui, sans nécessairement être les plus importants et les plus puissants, organisent l'ensemble du système autour d'eux.

Agro-écologie : approche globale des systèmes agricoles respectant l'intégrité des écosystèmes et s'inspirant des multiples boucles de rétroaction qui les caractérisent.

Atlas relationnel : représentation graphique des relations entre les concepts. L'atlas relationnel part du constat que pour gérer la complexité il faut être en mesure de se la représenter. Un exemple concret sur www.citego.org.

Anthropocène : néologisme popularisé par Josef Crutzen, prix Nobel de chimie en 1995, inspiré du découpage de l'histoire de la planète en ères géologiques dont chacune est définie par une période climatique et un état de la faune et de la flore. L'anthropocène caractérise l'ère actuelle, depuis la révolution industrielle et surtout depuis la fin du ^{xx}e siècle, où l'impact des activités humaines sur la biosphère ouvre une nouvelle ère.

B.

Biens communs : biens qui bénéficient à l'ensemble d'une communauté, et qui ne peuvent sans risque être découpés et privatisés. Les biens communs mondiaux, comme le climat ou la biodiversité, sont classés dans l'ouvrage dans les biens de catégorie 1.

C.

Capitaux : ensemble des atouts accumulés par une communauté, en particulier par un territoire. On distingue dans l'ouvrage quatre types de capitaux: naturel, matériel, humain, immatériel.

Capital immatériel d'une communauté : résultat d'apprentissages du vivre et du faire ensemble construits dans la longue durée, le capital immatériel permet de réagir rapidement face à un problème nouveau en tirant parti de l'expérience acquise.

Communauté : ensemble humain qui se perçoit un destin commun. C'est une construction sociale : il n'y a pas de «communauté naturelle», nationale ou ethnique. Une communauté se caractérise par le fait que chacun de ses membres est redevable de ses actes et assume la responsabilité de leur impact sur les autres membres de la communauté. En son sein s'appliquent des principes de justice, de réciprocité et de solidarité. La solidarité comme la responsabilité sont des concepts juridiques avant d'être des valeurs morales. La solidarité est reflétée par des «engagements conjoints et solidaires»: chaque partie se trouve engagée pour l'ensemble.

Communs : déjà définis en droit romain -res communis omnium-, les communs sont des biens qui ne peuvent sans risque pour la communauté être privatisés. Ils étaient nombreux à l'âge préindustriel dans le monde rural. L'article de Garrett Hardin de 1968, «La tragédie des communs», défend l'idée que tout commun territorial fait inévitablement l'objet d'une surexploitation et qu'il vaut mieux dès lors préférer la propriété privée. Cette thèse a été contredite par Elinor Ostrom dont le livre « Gouverner les communs » montre à quelles conditions ceux-ci peuvent faire l'objet d'une bonne gestion. Le prix Nobel d'Elinor Ostrom en 2009 a donné un nouvel élan à un mouvement international des communs, comme réponse aux impasses de l'économie de marché. Dans l'ouvrage, ces communs sont répartis entre biens et services de catégorie 2 (en particulier les sols) et catégorie 4 (en particulier les connaissances, les expériences et les logiciels).

Consom-acteur : néologisme formé de «consommateur» et d'«acteur». Le consom-acteur est un citoyen qui a conscience que ses décisions d'achat et de consommation ont autant de portée pour faire évoluer le système économique que le dépôt d'un bulletin de vote dans l'urne. Commerce équitable ou promotion de circuits agroalimentaires courts sont des exemples de consom-action.

Commensurabilité : hypothèse selon laquelle des choses très différentes peuvent être rendues comparables grâce à un étalon de mesure commun. La théorie classique du choix rationnel postule l'équivalence, pour les individus, de différents types de biens et services. La monnaie sert d'étalon commun, ce qui justifie par extension qu'on associe des équivalents monétaires aux dégradations de l'environnement. La commensurabilité du temps postule que bénéfices ou coûts actuels et futurs sont rendus comparables par le biais du taux d'actualisation. L'incommensurabilité est l'hypothèse inverse. Ainsi, dans l'alimentation, nous avons besoin d'eau, de protéines, de lipides, de glucides, de

sels minéraux, de vitamines sans substitution possible de l'un par l'autre. De même, les conditions de survie de la planète à long terme sont un devoir impératif qui ne souffre aucun arbitrage avec des bénéfices à court terme.

Cycle ouvert : l'équilibre de la biosphère est fondé sur un certain nombre de grands cycles bio-géo-chimiques, en particulier le carbone, l'azote, l'eau, l'oxygène, le phosphore. Depuis la révolution industrielle, ces cycles jusque-là fermés se sont «ouverts», à l'image du carbone pour lequel les sociétés sont allées puiser dans les réserves d'énergie fossile, pour rejeter dans la biosphère des composés carbonés, essentiellement dioxyde de carbone et méthane.

D.

Droit mou, droit dur : les juristes orthodoxes estiment que seul le droit dur, énoncé dans des règles dont le non-respect est assorti de sanctions, mérite le nom de droit. Mais se sont mises en place de nombreuses régulations qui, sans être des droits durs, constituent des engagements pris par les acteurs et qui peuvent leur être opposables. C'est en particulier le cas des engagements extra-financiers pris par les entreprises dans le cadre de l'exercice de leur responsabilité sociale ou environnementale.

E.

Écologie industrielle et territoriale : démarche technique et politique visant, pour les activités humaines, en particulier les activités productives, à s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes au sein desquels les différents éléments échangent énergie, matières et informations. Dans un territoire, on recherche tous les sous-produits d'une activité qui peuvent être valorisés par une autre.

Économie circulaire : partant du constat que la révolution industrielle a provoqué une ouverture des cycles bio-géo-chimiques, l'économie circulaire veut contribuer à leur fermeture, par une conception des produits plus économe en énergie et en ressources naturelles (éco-conception), par la réutilisation de produits usagés (reconditionnement et utilisation en cascade) et par le recyclage. Une étude internationale publiée en 2018 a évalué à 9% le taux actuel de ressources naturelles réellement réinjectées dans le système. Les mesures prises au nom de l'économie circulaire restent donc très modestes au regard de l'ampleur des problèmes, mais sont populaires au niveau local, en donnant le sentiment que l'on peut agir.

Économie de fonctionnalité : regroupe l'ensemble des démarches qui visent à offrir le même service, tout en réduisant les besoins en produits industriels possédés individuellement. Par exemple la substitution de la location à l'achat ou l'autopartage.

Empreinte écologique : indicateur synthétique, approximatif mais parlant, visant à caractériser l'impact des modes de vie sur la biosphère en le convertissant en nombre d'hectares qu'il serait nécessaire pour assurer ce mode de vie. C'est l'empreinte

écologique qui est utilisée pour fixer le «jour de la terre», où l'humanité a consommé ce que la planète est capable de reproduire en un an.

Écosystème : description des systèmes naturels, du local au mondial, incluant ou non l'activité humaine, soulignant les échanges et boucles de rétroactions entre les parties du système.

Énergie grise : énergie qui a été nécessaire pour produire et distribuer les biens importés. Énergie que nous consommons sans en avoir conscience, elle représente en Europe plus du tiers de l'énergie finalement consommée.

Efficacité énergétique : ratio entre le produit national brut, PNB, et l'énergie consommée. Plus le ratio est élevé plus l'efficacité est grande, à condition d'y inclure l'énergie grise. Le terme s'applique aussi à une activité particulière, par exemple l'efficacité énergétique de l'habitat.

Exergie : la totalité des potentialités recelée par une quantité d'énergie. Le bon usage de l'exergie suppose une cascade d'utilisations allant de l'énergie la plus noble, l'électricité, à la moins noble, par exemple l'énergie contenue dans de l'eau tiède.

F.

Filières de production : parfois aussi appelées «chaînes de valeur» pour souligner la répartition entre de multiples acteurs juridiquement indépendants les uns des autres de la valeur finale d'un produit, les filières de production décrivent le fait que la quasi-totalité des produits et services sont le fruit de la contribution de multiples acteurs économiques répartis dans le monde entier.

G.

Gouvernance : l'idéologie et les institutions dont se dote une société au fil de son histoire pour se maintenir dans son domaine de viabilité, c'est-à-dire pour assurer sa survie à long terme et son épanouissement. Les institutions et règles qui nous sont familières, comme l'État, les collectivités territoriales, la démocratie représentative, n'en sont que des formes particulières.

Gouvernance à multi-niveaux : en règle générale, les institutions de gouvernance répartissent les compétences entre les différents niveaux, chaque niveau se voyant attribuer des compétences exclusives. La gouvernance à multi-niveaux met au contraire l'accent sur le fait qu'aucun des grands défis des sociétés ne peut être relevé à un seul niveau. Dès lors, la coopération entre les différents niveaux est la règle : au partage des compétences se substitue l'exercice d'une compétence partagée.

L.

Légitimité : un pouvoir est légitime s'il est exercé de manière satisfaisante aux yeux du plus grand nombre. La théorie de la gouvernance énonce les critères de légitimité.

M.

Membrane : physique ou virtuelle, une membrane délimite un organisme et le sépare du monde extérieur, permettant de mesurer les flux d'échange de toute nature entre cet organisme et l'extérieur.

Métabolisme : le métabolisme d'un être vivant est l'ensemble des réactions chimiques qui se déroulent en son sein pour lui permettre de se maintenir en vie, de se reproduire, de se développer et de répondre aux stimuli de son environnement. Par analogie, le métabolisme d'une filière ou d'un territoire décrit ses mécanismes de fonctionnement interne et ses échanges avec l'extérieur.

O.

Ouverture : contraction d'«ouverture» et de «fermeture». Décrit la capacité d'un système, notamment d'un territoire, à s'intégrer dans un ensemble plus vaste (ouverture) tout en étant capable de maîtriser ces échanges avec l'extérieur (fermeture).

P.

Pacte social : implicite ou explicite, il définit le rôle des différents acteurs et leurs relations et repose sur la reconnaissance, par l'ensemble des acteurs, de leur coresponsabilité.

Propriété fonctionnelle : principe de responsabilité exercé à l'égard des biens détenus, notamment à l'égard des ressources naturelles. Par opposition à la définition absolue de la propriété dans le Code civil, la propriété fonctionnelle énonce qu'une propriété n'est légitime qu'à condition de faire un usage respectueux des biens, ce qui rapproche la propriété d'un usufruit.

Pouvoir de marché : concept décrivant à l'origine la capacité d'une entreprise dominante d'influencer les autres et d'accaparer une grande part de la valeur. Par extension, le pouvoir de marché d'une nation ou d'un regroupement de nations est sa capacité à imposer ses règles à des entreprises étrangères sous la menace de ne plus leur laisser l'accès au marché intérieur. Les États-Unis utilisent leur pouvoir de marché pour imposer leurs règles de droit à l'extérieur de leur propre territoire à des entreprises qui souhaitent continuer à avoir accès au marché américain.

R.

Régime de gouvernance : agencements institutionnels et règles définis pour gérer un bien ou un service.

Registre carbone : obligation faite aux grandes entreprises qui participent aux marchés des quotas d'émission de gaz carboniques de tenir un registre de leurs émissions.

Relation : par opposition à la transaction, qui se caractérise par son caractère instantané, donc la possibilité de s'interrompre à tout moment, la relation caractérise des liens stables entre acteurs, fondant à la fois la capacité à agir ensemble dans la durée, la coresponsabilité et la confiance.

S.

Sphère d'influence : indépendamment des liens juridiques reliant les différents acteurs d'une filière, la sphère d'influence caractérise les relations d'allégeance qui permettent aux entreprises dominantes d'influencer le comportement des autres acteurs sans assumer formellement la responsabilité de ces comportements. La reconnaissance en droit de la sphère d'influence qui en découle vise à répondre à la dilution des responsabilités le long de la chaîne de création de valeur et à imputer une part de la responsabilité aux acteurs dominants.

Subsidiarité active : principe de gouvernance fondamental pour la gouvernance à multi-niveaux, qui substitue dans la relation entre plusieurs niveaux de gouvernance des obligations de résultats –le respect d'un certain nombre de principes directeurs– aux obligations de moyens.

T.

Territoire : espace géographique et social dans lequel se déploie l'essentiel de la vie quotidienne d'une population. Les limites d'un territoire, qui varient en permanence, coïncident rarement avec les délimitations administratives et politiques. Un territoire est un «nœud» dans des systèmes de relations dont beaucoup vont du local au mondial. Ce n'est donc pas un espace fermé.

Territoires en transition : territoires qui ont décidé de prendre l'initiative de conduire une transition systémique vers des sociétés durables et ont défini une stratégie intégrée à long terme.

Transaction : à l'opposé d'une relation, lien auquel il peut être mis fin instantanément.

Transitioners : participants au mouvement incarné par l'anglais Rob Hopkins : les transitioners n'attendent pas que le monde politique et économique définisse et

conduise une stratégie de transition; ils prennent l'initiative ici et maintenant par des actes concrets.

V.

Voile (juridique, monétaire) : on parle de voile quand un dispositif concret dissimule la véritable nature des relations d'allégeance ou le métabolisme d'un système. Le voile juridique est ce qui permet de limiter les responsabilités d'une entreprise à son périmètre juridique, alors que sa sphère d'influence est beaucoup plus vaste. Le voile monétaire, en rendant tous les aspects commensurables par le biais de la monnaie, dissimule la réalité du métabolisme d'un territoire ou d'une filière.